



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2025*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Plan de financement – Programme CEE PACTE Entreprises (ADEME) pour l'information, la sensibilisation et l'accompagnement de premier niveau des entreprises vers la transition énergétique**

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 décembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS** : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI.

**ABSENTS** : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI. Leslie PELLEGRINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président, ouvre la séance.

**Objet : Plan de financement – Programme CEE PACTE Entreprises (ADEME) pour l'information, la sensibilisation et l'accompagnement de premier niveau des entreprises vers la transition énergétique**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière de développement économique ;

Considérant les aides accordées par l'ADEME dans le cadre de l'AMI PACTE Entreprises afin de sensibiliser et accompagner le tissu économique local pour permettre d'intégrer progressivement les pratiques d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de carbone dans leur fonctionnement quotidien ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré.

**APPROUVE (À l'unanimité)**

- Le projet du programme CEE PACTE Entreprises (ADEME) - d'information, de sensibilisation et d'accompagnement de premier niveau des entreprises en faveur de la transition énergétique du tissu économique local ;
- Le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

|                         |                            |                |                     |
|-------------------------|----------------------------|----------------|---------------------|
| <b>Dépenses en € HT</b> |                            |                | <b>228 242,50 €</b> |
| <b>Recettes</b>         | <b>ADEME</b>               | <b>83,46 %</b> | <b>190 500 €</b>    |
|                         | <b>Autofinancement CAB</b> | <b>16,54 %</b> | <b>37 742,50 €</b>  |

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRÉSIDENT**

*Louis Pozzo di Borgo*  
**Louis POZZO DI BORGO**